



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3751

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques dans le cadre du Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3751**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques dans le cadre du Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2018-3090 du 5 novembre 2018, la Métropole de Lyon a approuvé le CTL contractualisé avec la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpe (DRAC) et la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 500 € au profit de la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour l'année 2018, dans l'objectif de mettre en place un réseau de bibliothèques sur le territoire ouest-nord.

Cet accompagnement financier s'inscrit dans le double cadre de la politique métropolitaine de lecture publique adoptée par délibération n° 2017-2434 le 15 décembre 2017 (soutien aux coopérations intercommunales volontaires qui s'expriment au sein des Conférences territoriales des Maires -CTM-) et du Pacte de cohérence métropolitain (développement des synergies intercommunales en matière de lecture publique).

Le projet de réseau de bibliothèques implique les Communes de Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Écully, Lissieu, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or situées dans la CTM Ouest-nord, ainsi que la Commune limitrophe de Collonges au Mont d'Or située dans la CTM Val de Saône.

**I - Objectifs du Réseau des bibliothèques ouest-nord (ReBOND)**

Depuis son lancement, lors de la CTM du 4 juillet 2018, le projet de ReBOND a mobilisé l'ensemble des Communes concernées, en lien avec les services de la Métropole, pour organiser ses modalités de fonctionnement et d'ouverture des services au public.

Plusieurs étapes ont jalonné la structuration de ce nouveau réseau, dont la signature d'une charte de coopération entre les 8 communes formalisant les partenariats existants, le recrutement d'un coordinateur par la Commune de Saint Didier au Mont d'or, la mise en place du catalogue et du site Internet commun, ainsi que la création d'une identité visuelle propre au réseau.

Ce réseau sera accessible à l'ensemble de ses usagers à partir de septembre 2019, qui bénéficieront d'un service fortement enrichi par :

- la création d'une carte et d'un tarif unique pour les abonnés des médiathèques des 8 communes qui pourront ainsi accéder à une offre beaucoup plus importante constituée des collections proposées par les 8 établissements implantés sur 9 lieux de lecture,
- la circulation physique des documents dans tout le réseau qui rendra possible le prêt et le retour dans des équipements différents,
- un catalogue et un site Internet communs,
- une programmation culturelle concertée dans les 8 communes.

## II - Soutien de la Métropole

Le projet intégré au CTL 2018-2020, signé le 27 novembre 2018, présentait le budget pluriannuel prévisionnel suivant :

Financement d'un poste de coordinateur à mi-temps (à hauteur de 15 000 €)	2018 montant en €	2019 montant en €	2020 montant en €	Total montant en €
subvention État	7 500	7 500	7 500	22 500
subvention Métropole	5 500	4 500	3 500	13 500
commune	2 000	3 000	4 000	9 000
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>45 000</b>

Considérant la concrétisation des perspectives offertes par la mise en œuvre du réseau à compter de septembre 2019, il est proposé de confirmer pour cette 2<sup>ème</sup> année le soutien de la Métropole au financement du poste de coordinateur.trice de catégorie B à mi-temps, en partenariat avec l'État, Saint Didier au Mont d'Or, commune employeur, et les 7 autres communes du réseau.

La Commune de Saint Didier au Mont d'Or, mandatée par les 7 autres communes qui lui remboursent leur part, s'engage à prendre en charge le coût de ce mi-temps (estimé à environ 15 000 € par an) sur 3 années pleines.

La Métropole et l'Etat s'engagent à contribuer au financement de ce poste par le biais d'une subvention à la commune employeur. Pour 2019, la contribution de la Métropole est proposée à hauteur de 4 500 € et celle de l'État de 7 500 €, payées selon les modalités prévues par le CTL.

Sous réserve de l'inscription budgétaire de l'année et du vote du Conseil, la contribution financière de l'année 2020 sera conditionnée par le bilan des actions menées et le programme des actions à venir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € au profit de la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour l'année 2019, pour la mise en réseau de bibliothèques sur le territoire ouest nord,

- la poursuite du CTL passé entre la Métropole, la DRAC et la Commune de Saint Didier au Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 4 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**